

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS****DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
6 NOVEMBRE 2023****OBJET : Tarifs municipaux pour l'année 2024.**

L'an deux mil vingt-trois,

Le six novembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier) ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h30, donne procuration à M LTEIF) ; Madame CROS ; Madame COLOMBA (départ à 20h10, donne procuration à Madame CROS) ; Madame Corinne FERRER ; Monsieur LAMAAIZI ; Monsieur GUETROT ; Madame LENOIR ; Monsieur KANOUTE ;

Etaient absents :

Monsieur CORTÈS ; absent excusé donne pouvoir à Madame LACROIX ;
Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;
Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul GUETROT ;
Monsieur VERCOSTRE ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI ;
Monsieur NÉRIN, absent
Madame MOREL, absente

Madame BERAULT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année 2024,

Considérant la proposition de la commission finances du 24 octobre 2023, et la nécessité de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers sur les nouveaux items,

Délibère

Article 1/ : Les tarifs municipaux sont fixés pour l'exercice 2024 comme exposé ci-dessous :

CIMETIERE

Droit d'exhumation	Premier corps	87,00 €
	Autre corps et par corps (même concession)	48,00 €
Droit de dépôt des corps au caveau provisoire	Entrée et séjour	40,00 €
	15 ans	208,00 €
Concessions	30 ans	413,00 €
	50 ans	823,00 €
Columbarium	5 ans	304,00 €
	10 ans	607,00 €
Cavurne	15 ans	234,00 €
	30 ans	337,00 €
	Droit d'ouverture / fermeture de case	62,00 €
Vacation funéraire		24,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Taxi	Stationnement de janvier à décembre (au prorata temporis mensuel en cours d'année)	173,00 €
Véhicules publicitaires		Par voiture et par jour
	Place du centre	36,00 €
	Parking de la gare	38,00 €
Camions publicitaires	Parking du stade	205,00 €

Occupation pour travaux

En linéaire (échafaudage...)	Par jour et par mètre	1,00 €
En mètre carré(Chantier, engin...)	Par jour et par m ²	2,00 €

Commerces

Terrasse non bâtie	(tarif mensuel pendant la période d'occupation)	21,00 €
	Le mètre linéaire - Abonnés	1,00 €
Marchés et foires	Le mètre linéaire minimum 1 m -Non Abonnés	2,00 €
	Marché à thème, le mètre linéaire ou la table	6,00 €

Cirque – Exposition/Fête de plein air

Cirque	Par jour (non compris montage et démontage)	45,00 €
	Manège adulte pour toute la durée de la fête	270,00 €
	Manège enfant pour toute la durée de la fête	135,00 €
	Structure gonflable pour toute la durée de la fête	45,00 €
Fête Foraine	Stand "coup de poing" pour toute la durée de la fête	24,00 €
	Manège type Loterie-cascade-confiserie-tir-friterie par mètre linéaire pour toute la durée de la fête	15,00 €
	Caravane par jour	6,00 €

LOCATION SALLES ET VAISSELLE

Annexe Mairie	organismes de formation uniquement, à la journée	115,00 €
Salle des fêtes A. Bashung	Semaine (du lundi au vendredi)	Week-end (samedi - dimanche)
Associations Mouysardes et subventionnées par la ville	50 € (la première gratuite)	450 € (la première gratuite)
Associations et organismes conventionnés	Gratuit	Gratuit
Particuliers, sociétés privées et C.E.	Mouy : 150,00 € Extérieur : 315,00€	Mouy : 650,00 € Extérieur : 1260,00€
Location vaisselle	Repas couverts complets : (verre, assiette, couverts)	1,00 €
	Apéritif (verre)	0,20 €
	Goûter (verre, petite assiette, petite cuillère, tasse, sous-tasse)	0,30 €
	Autre article supplémentaire	0,20 €

BIBLIOTHEQUE

Adhésion	Mouysards et extérieurs	Gratuit
Carte lecteur	Mouysards et extérieurs	1,50 €

TARIFS POUR LA REPARATION DES INCIVILITES

En cas de récidives après verbalisation de droit commun

Jet (ou dépôt) de déchets hors objets lourds	Exemples : mégots, papiers, aliments, boîtes à usage alimentaire, sacs, etc.	100,00 €
Atteinte à la salubrité publique	Exemples : urine, crachat, déjections canines, etc.	170,00 €
Dépôt (ou jet) de déchets/objets lourds	Exemples : appareil électroménager, mobilier, poubelles	320,00 €
Dégât causé sur le patrimoine public	Exemples : tags, espaces verts, décollage affiches, etc.	275,00 €

Article 2/ : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Date de convocation : 30/10/2023

Date de l'affichage : 10/11/2023

DELIB 46/2023

Vote : Adoptée à l'unanimité

Pour : 27

Contre 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance

Brigitte BERNAULT




Vice-président du Pays du Clermontois

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le



ID : 060-216004341-20231110-DELIB46_23-DE